

Chômage

La demande d'emploi de catégorie 1 baisse fortement

En Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, s'infléchit fortement au cours de l'année 2006. Le nombre des inscriptions à l'ANPE en catégorie 1 diminue légèrement tandis que le volume des sorties progresse de 5 %.

La baisse s'avère marquée pour les chômeurs de longue durée et pour les jeunes. Les employés qualifiés, 42 % des demandeurs d'emploi, sont ceux qui bénéficient de la dégrèvement la plus modérée.

La demande d'emploi s'infléchit fortement au cours de l'année 2006. En Bretagne, 90 400 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (voir pour comprendre ces résultats) sont inscrits à l'ANPE fin décembre 2006. C'est 8 200 personnes de moins qu'un an auparavant. Cette forte baisse annuelle (- 8,3 %) est un peu moins marquée que celle enregistrée au niveau France métropolitaine (- 10 %). Toutes catégories de l'ANPE confondues¹, la demande d'emploi est en recul de 7,9 %.

Surtout une hausse des sorties

Au cours de l'année 2006, le nombre des inscriptions² à l'ANPE en caté-

gorie 1 diminue légèrement, soit 1 800 inscriptions de moins qu'en 2005. Dans le même temps, le volume annuel des sorties de la catégorie 1 progresse de 5 % : 9 500 sorties supplémentaires.

Les sorties pour reprise d'emploi déclarée, 30 % des sorties, gonflent : 7 000 sorties de plus. On compte également 1 200 sorties de plus pour radiation, et 800 pour arrêt de recherche déclarée³.

Les sorties de l'ANPE pour absence au contrôle, 37 % des sorties, augmentent : 1 400 sorties de plus. Il s'agit de personnes qui n'actualisent pas leur situation en fin de mois, donc pour lesquelles le motif de sortie n'est pas précisé.

Taux de chômage

Du fait du report à l'automne 2007 du calage national annuel sur les résultats de l'enquête emploi, les données régionales concernant le taux de chômage BIT restent provisoires. En 2006, elles traduisent essentiellement les variations du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite inscrits à l'ANPE.

Fin 2006, le taux de chômage s'établit à 7,2 % en Bretagne. Il recule de 0,7 point sur l'année.

1- Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

2- Demandes d'emploi enregistrées et demandes d'emploi sorties : il s'agit d'un flux sur l'année, alors que la Demande d'Emploi Fin de Mois (DEFM) constitue un stock en fin de mois.

3- Maladie, retraite, dispense de recherche d'emploi...

11 % de chômeurs de longue durée de moins

Fin décembre 2006, 24 600 demandeurs d'emploi sont enregistrés depuis plus d'un an à l'ANPE en catégorie 1 soit 27,2 % des personnes de cette catégorie (29,6 % au niveau national). La baisse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'accroît au cours de l'année pour atteindre - 11,3 % (soit 3 100 personnes) sur un an au 31 décembre 2006.

La montée en charge du plan de Cohésion sociale, mis en œuvre en 2005, explique en partie cette diminution. Ces mesures sont destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et notamment aux demandeurs d'emploi de longue durée. En 2006, trois quarts des Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) et Contrats d'AVenir (CAV) conclus concernent des personnes inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an.

Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue nettement : - 10,5 %. Fin 2006, l'ANPE compte 2 100 jeunes demandeurs d'emploi de catégorie 1 de moins.

Au cours de l'année 2006, les jeunes demandeurs d'emploi sont moins nombreux à s'inscrire à l'ANPE qu'en 2005 : le nombre d'inscriptions en catégories 1, 2 et 3 baisse de 4,1 % tandis que les sorties de ces mêmes catégories sont stables par rapport à 2005.

Sur un an, la baisse de la demande d'emploi des femmes (- 7,8 %) est importante, mais elle est encore plus forte pour les hommes : - 8,9 %. Fin 2006, les femmes représentent 50,6 % de la demande d'emploi de catégorie 1 (contre 48,2 % au niveau national). Leur part augmente d'un point en 3 ans.

Employés qualifiés : la baisse la plus modérée

Par rapport à décembre 2005, la demande d'emploi de catégorie 1 baisse pour toutes les catégories socio-

professionnelles. La diminution relative la plus forte concerne les cadres (- 15,3 %), la moins importante se rapporte aux employés qualifiés (- 4,9 %) qui représentent 42 % des demandeurs d'emploi.

La réduction du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 parmi les techniciens et agents de maîtrise ainsi que les manœuvres et ouvriers spécialisés est de l'ordre de 10 %. La baisse relative est moindre pour les employés non qualifiés (- 9,8 %) et les ouvriers qualifiés (- 7,8 %).

Progression du nombre d'offres d'emploi durable

En 2006, le nombre d'offres d'emploi durable collectées par l'ANPE (CDI ou CDD supérieur à 6 mois) s'orientent à la hausse : + 4,2 % (soit 2 500 offres de plus). Elles représentent 42 % des offres d'emploi.

Un quart des offres d'emploi durable de l'année 2006 porte sur des postes à temps partiel. Ce type d'offres augmente de 7 % tandis que celles pour des emplois à temps complet augmentent de 3,2 %.

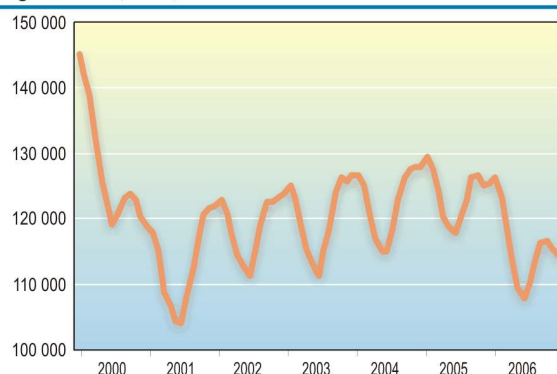
Les offres d'emploi en contrat aidé⁴, 25 % des offres d'emploi durable, augmentent nettement dans le secteur non marchand. Par rapport à 2005, on recense 600 offres d'emploi de plus en CAE et 1 250 de plus en CAV. En revanche, le nombre de Contrats d'Initiative Emploi (CIE) proposés diminue de 1 950.

Les offres d'emploi temporaire (durée de 1 à 6 mois) s'avèrent un peu plus nombreuses qu'en 2005 (+ 2 %) tandis que celles d'emploi occasionnel (durée inférieure à 1 mois) baissent de 21 %.

■ Florence LE BRIS
Direction régionale du Travail de l'emploi et de la formation professionnelle

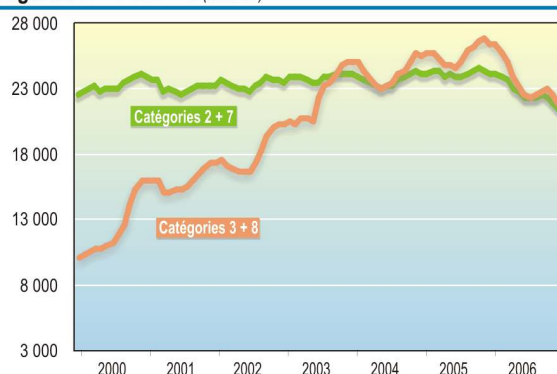
Évolution de la demande d'emploi selon les différentes catégories de l'ANPE

Catégorie 1 + 6 (nombre)



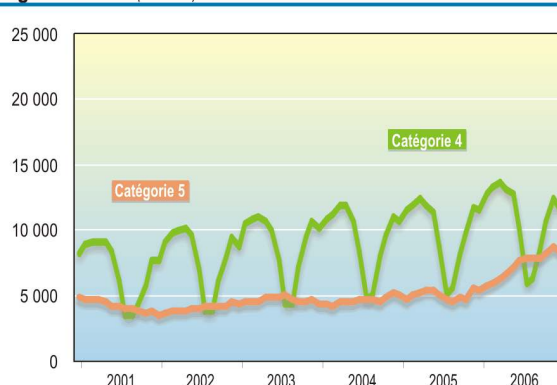
Le nombre de demandeurs d'emploi à la recherche d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps plein, qu'ils aient exercé une activité réduite dans le mois ou pas, diminue de 8,7 % sur un an (soit 10 900 personnes en moins).

Catégories 2 + 7 et 3 + 8 (nombre)



Le nombre de demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDI à temps partiel (catégories 2 et 7) diminue de 11,4 % sur un an (soit 2 700 personnes en moins). Le nombre de demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier (catégories 3 et 8), diminue de 17,4 % sur un an (soit 4 600 personnes en moins).

Catégories 4 et 5 (nombre)



Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés en catégorie 4 est relativement stable sur un an (+ 0,8 %). En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés en catégorie 5 augmente fortement sur la même période : plus de 56 % (soit 3 000 personnes de plus). Cette hausse résulte du classement plus systématique en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés et des chômeurs créateurs d'entreprise.

Source : ANPE - Dares

4- Il s'agit de tous les contrats aidés (CAE, CIE, contrats de professionnalisation, d'apprentissage...), c'est-à-dire ceux pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides de l'État ou d'exonérations.

La demande d'emploi au 31 décembre 2006 - Catégorie 1

	Nombre (données brutes)	Variation sur un an (en %)	Part des jeunes de moins de 25 ans (en %)	Part des femmes (en %)	Part des chômeurs de longue durée (en %)
Côtes-d'Armor	15 923	- 8,2	19,8	50,6	29,4
Finistère	26 521	- 7,3	20,7	50,5	26,7
Ille-et-Vilaine	26 650	- 9,6	20,5	49,6	26,1
Morbihan	21 303	- 8,0	19,9	51,9	27,6
Bretagne	90 397	- 8,3	20,3	50,6	27,2
France métropolitaine	2 143 528	- 10,0	20,1	48,2	29,6

Source : ANPE - Dares

Pour comprendre ces résultats

Type de contrat recherché	Demandeurs réputés immédiatement disponibles = demandeurs n'ayant exercé aucune activité + demandeurs ayant exercé une activité réduite d'au plus 78 heures dans le mois	Demandeurs réputés non immédiatement disponibles = demandeurs ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois
CDI, temps plein	Catégorie 1	Catégorie 6
CDI, temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
CDD, intérim	Catégorie 3	Catégorie 8

Définition des différentes catégories de demandeurs d'emploi

Les Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont classées par catégories, définies à partir du type de contrat de travail recherché et de l'activité éventuelle du demandeur au cours du mois d'observation.

La catégorie 1 sert au suivi conjoncturel. En général, l'évolution conjoncturelle du chômage se mesure à travers l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1. Sauf indication contraire, les statistiques de ce document reposent sur l'analyse des demandeurs d'emploi de catégorie 1 (en données brutes).

Les catégories 4 et 5 regroupent les personnes qui ne sont pas immédiatement disponibles pour occuper un emploi et qui ne sont pas tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

La catégorie 4 regroupe les personnes sans emploi, mais non disponibles (par exemple les personnes en action de formation ou en arrêt maladie). Les personnes bénéficiaires d'une convention de reclassement personnalisé sont notamment inscrites dans cette catégorie. Cette convention permet aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier d'un ensemble de mesures parmi lesquelles un stage professionnel d'une durée de huit mois maximum.

La catégorie 5 regroupe des personnes pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi. De nombreuses personnes bénéficiant de contrat aidé (de type CAE, CIE, CAV) font notamment partie de cette catégorie. Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise sont également inscrits en catégorie 5.

Les contrats aidés

Les Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) sont des contrats à durée déterminée, de 6 mois minimum, pour favoriser l'embauche de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi dans les établissements du secteur non marchand.

Les Contrats d'Avenir (CAV) sont des contrats à durée déterminée de 2 ans qui peuvent être renouvelés dans la limite de 12 mois (soit une durée maximum

de 36 mois). Ils sont destinés à favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiant du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation de Parent Isolé (API) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Ces contrats concernent les établissements du secteur non marchand.

Les Contrats d'Initiative Emploi (CIE) visent à favoriser l'embauche de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi dans les établissements du secteur marchand.

Des données d'origine administrative

La statistique concernant les demandeurs d'emploi est d'origine administrative. Cette mesure du chômage est liée à l'activité de l'ANPE. Elle dépend de la législation sociale, de la réglementation en matière de gestion administrative des demandeurs d'emploi, du comportement des chômeurs vis-à-vis de l'ANPE et de la façon dont celle-ci exerce ses missions.

Ainsi, les récentes mesures mises en place dans le cadre de la modernisation du service public de l'emploi sont susceptibles d'avoir affecté la statistique des demandeurs d'emploi :

- convention de reclassement personnalisé à partir de juin 2005 ;
- modification du calendrier de relance des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation à la fin du mois à partir de juin 2005 ;
- meilleur classement en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés et des chômeurs créateurs d'entreprise à compter de juin 2005 ;
- mise en place du suivi mensuel personnalisé à compter de janvier 2006.

On parle de radiation administrative en cas de non accomplissement d'actes positifs et répétés de recherche d'emploi, de refus d'emploi, de refus d'une proposition de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation, de refus d'une action de formation, de refus d'une action d'insertion ou d'une offre de contrat aidé.